

**DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
COMMUNE DE VILLIERS SUR MORIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 20 JUIN 2026

ARRETE N° 47/2026

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE
SAUVEGARDE A COMPTER DU DIMANCHE 21 JUIN 2026**

Le Maire de la Commune de Villiers sur Morin

VU le Code Général des Collectivités territoriales Communes et plus particulièrement les articles L2212.2 et L 2212- 4 concernant les pouvoirs de la police du Maire, ainsi que les articles L1424-8 et suivants relatifs aux réserves de communales de sécurité civile ;

VU la loi n°2004-811 du 13 Août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 13 et son chapitre IV,

VU le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde,

VU le Plan Communal de Sauvegarde de la commune ;

VU la demande de Monsieur le Préfet aux communes d'activer leur PCS,

VU la vigilance météorologique rouge « alerte canicule extrême » activée par la Préfecture de Seine et Marne à compter du 21 juin 2026 à 12h00.

ARRETE :

Article 1er : Le plan communal de sauvegarde de la commune sera mis en application à compter du dimanche 21 juin 2026, 12h00.

Article 2 : Une copie du présent arrêté est communiquée à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Préfecture de Seine et Marne

Fait à Villiers sur Morin, le 20 juin 2026

Publié le 20 juin 2026

Notifié le 20 juin 2026

Acte rendu exécutoire (article 2 de la loi du 02 mars 1982 modifié)

Mme le Maire,

Caroline AULIAC

